

JANVIER 2017

ARPAJON “

LIVRET D'ACCUEIL
DES NOUVEAUX HABITANTS ”



ARPAJON



CARTE D'IDENTITÉ

Maire : Christian BÉRAUD

Département : Essonne

Arrondissement : Palaiseau

Canton : Arpajon

Communauté de Communes de l'Arpajonnais

Habitants : 10 430 Arpajonnais

Superficie : 236 ha

Jumelage : Freising (Allemagne)

Festivités : Foire aux Haricots (3^e week end de septembre),
Carnaval (1^{er} week-end de Mars), Festival d'Orgues de Barbarie (fin
avril – une année sur deux)

À 30 km au sud de Paris, Arpajon se situe au confluent de l'Orge, de la Rémarde et de la Boëlle (affluent), aux confins de plusieurs plateaux : au Nord, le Hurepoix, au Sud la Beauce, à l'Est le plateau de Brétigny et plus au Nord le plateau d'Orly.

Le site se trouve au nord de plateaux fertiles où prédominent les cultures céréalières et la betterave à sucre. Les coteaux et le fond des vallées (Orge, Essonne) furent longtemps réservés à la polyculture et aux maraîchers suite à l'abandon de la vigne au début du 20^{ème} siècle. Le paysage de la région voit donc alterner des plateaux où dominent les domaines agricoles, avec une série de vallées encore préservées de l'urbanisation tout au moins en ce qui concerne le sud d'Arpajon.

Trois axes de circulation majeurs structurent le territoire alentour : d'une part la RN 20 (Nord/Sud) qui évite la ville depuis 1970 et est accessible par deux échangeurs au Nord et au Sud depuis les anciennes portes d'entrée de la ville, la Porte de Paris et la Porte d'Etampes ; d'autre part, la N 104 (Est-Ouest, la Francilienne) qui relie les autoroutes A6, A86 et A10 au Nord et la RD 19 (Est-Ouest) qui relie la RN20 à la N104, au Sud.

Du point de vue ferroviaire, Arpajon est desservi par la SNCF et la ligne du RER C.

Les zones d'activités autrefois réparties en ville se sont déplacées à proximité de l'échangeur avec la RN20, au Nord-Ouest de la commune (Les Bellevues, la Butte aux Grès).

ADMINISTRATION MUNICIPALE :

Hôtel de ville : 70 Grande Rue – 91290 Arpajon

Tel : 01 69 26 15 05

Courriel : mairie@arpajon91.fr

Site Internet : www.arpajon91.fr

Centre Technique Municipal : 7 rue des Prés - ZAC des Bellevues - Arpajon

Tel : 01 69 26 15 24 / 15 03

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi : 8h45-12h30 / 13h30-17h45

Vendredi : 8h45-12h30 / 13h30-16h45

Samedi : permanence état civil uniquement 9h-12h

ATTENTION : Le Service de l'Etat Civil est fermé au public le jeudi matin.

ANNUAIRE DES SERVICES MUNICIPAUX

➤ Accueil

01 69 26 15 05

standard@arpajon91.fr

➤ Bibliothèque

01 64 90 75 05

bibliotheque@arpajon91.fr

➤ Centre Communal d'Action Sociale

01 69 26 15 07

accueil.ccas@arpajon91.fr

➤ Centre de loisirs Maternel

01 64 90 96 59

clm@arpajon91.fr

➤ Centre de loisirs Primaire

01 60 83 13 87

clp@arpajon91.fr

➤ Conservatoire de musique, danse et théâtre

01 64 90 21 29

conservatoire.arpajon@coeuressonne.fr

➤ Direction de la communication et de la culture

01 64 90 71 72

servicecom@arpajon91.fr

➤ Crèche Familiale

01 60 83 27 95

saf.arpajon@coeuressonne.fr

➤ Etat Civil

01 69 26 15 04

➤ Halte Garderie

01 64 90 66 80

haltegarderie.arpajon@coeuressonne.fr

➤ Police Municipale

01 69 26 15 09

0820 223 145 (n° indigo)

police.municipale@arpajon91.fr

➤ Relais Assistantes Maternelles

01 64 90 89 77

ram.arpajon@coeuressonne.fr

➤ Foyer logements les Tamaris

01 64 90 42 70

rpa@arpajon91.fr

➤ Service Enfance

01 69 26 15 02

secretariat.scolaire@arpajon91.fr

➤ Service Jeunesse

01 64 90 64 53

smj@arpajon91.fr

➤ Service Logement

01 69 26 26 93

logement@arpajon91.fr

➤ Services Techniques

01 69 26 15 24

accueil.st@arpajon91.fr

➤ Urbanisme

01 69 26 15 23

accueil.urbanisme@arpajon91.fr



ORLEANS

AVRAINVILLE

LA FERTÉ-ALAIS
EVRY

Légende
Zones piétonnes

STATION

ÉGLY

ÉGLY

DOURDAN

F

E

H

LA NORVILLE

PARIS

Plaque de la Gare

Rue des St-Étients

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C

ligne C



A

OLLAINVILLE

1

2

3

4

5

PARIS

LIMOURS

B

DOURDAN

C

D

OLLAINVILLE

Z.A. La Butte aux Grès

Z.A. des Belles Vues

Z.A.C. Belles Vues

SAINT-GERMAIN-LES-ARPAÇON

Promenade de l'Orge

BRETAGNY/ORGE

1 Accueil de loisirs maternel	E2	20 Direction de la cohésion sociale	E2	39 Maison de retraite Le Village	G2
2 Accueil de loisirs primaire	F4	(ODEA)		40 MDAE (Maison d'urgence de secours aux dévotés et à l'Étranger)	F3
3 Ateliers du 29	F4	21 École Anatole France	F4	41 Mission locale des 3 Vallées	F4
4 Bibliothèque-Maison des Initiatives, Associations et Citoyennes	F4	22 École Édouard Bernot	F4	42 Office de tourisme	F4
5 CAF	F3	23 École La Renarde	F4	43 Pôle Emploi	F3
6 Caserne des pompiers	H2	24 École Victor Hugo	D3	44 Police municipale	F4
7 CAS	F3	25 Église Sainte-Suzanne	D3	45 Poste	F3
8 Centre des finances Publiques	D4	26 Église Saint-Clement	F4	46 Relais Assisstances maternelles	D-E2
9 Centre sportif Marcel Duhamel	E2	27 Espace concorde	F3	47 Résidences de personnes âgées	E05
10 Centre Technique municipal	B2	28 Espace sportif Émile Mureau	F2	48 Galerie Francoval	E05
11 Cinéma	C3	29 Gare SNCF/RRF	F3	49 Salle Saint-Sauveur	E05
12 Cinema	D4	30 Gare routière	H3	50 Service municipal de la jeunesse	E3
13 COO	F4	31 Halle-gardiennet/intercommunale	F2-G2	51 Services d'Aide à Personne	E2
14 Collège Jean Moulin	H3	32 Centre hospitalier d'Alpignon	D3	52 Skate Park	E3
15 Commissariat de police	E3	33 Hôtel de ville	F3	53 stade Louis Bahin	G4
16 Conservatoire intercommunal	F4	34 Lycée Belinardo	H3		
17 Casser Pinaire d'assurance Maladie	F3	35 Lycée Cassin	F3		
18 Crèche familiale	E3	36 Lycée Cassin	F3		
19 Crèche Ficoon Fagillion	E2	37 Lycée Michelet	E3		
		38 Maison de retraite Guinhard	E3		

HISTOIRE ET PATRIMOINE

/ 1 / HISTOIRE

Une agglomération portant le nom de Chastres s'établit dès l'époque gallo-romaine sur la voie reliant Lutèce à Genabum (Orléans). En 1470, la seigneurie de Chastres dépend de celle de Marcoussis. En 1545, elle devient indépendante.

En 1720, Louis d'Arpajon, issu d'une grande famille du Rouergue et lieutenant général des armées du roi, achète le marquisat. Il obtient du régent le privilège de donner son nom à la ville, qui devient Arpajon. Le marquis et son gendre Philippe de Noailles résident dans un château au centre de la ville. Philippe de Noailles et son épouse Anne-Claude d'Arpajon sont guillotines pendant la Révolution. Le château est détruit en 1802.

Au XIX^e siècle, l'industrie se développe rapidement. La plus importante est l'usine de chaussures, créée en 1851 par les frères Mantin. Elle est rachetée par la société des chaussures André en 1920, puis cesse son activité en 1956.

Les cultures maraîchères dominent l'activité des villages voisins et, l'Arpajonnais, un petit train, relie, de 1911 à 1936, la ville aux halles de Paris. La première foire aux Haricots se tient en 1922.

■ LE BLASON

Ce sont les armoiries de Louis d'Arpajon, comportant une croix de Malte. La couronne symbolise les cinq portes que comprenait l'enceinte fortifiée du bourg.

/ 2 / PATRIMOINE

■ L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT

Une église existe à cet emplacement dès le X^e siècle. En 1006, l'église en ruine est confiée à des bénédictins de l'abbaye de Saint-Maur qui la rebâtissent en y rajoutant un cloître et un prieuré. En 1360, la ville est assiégée par le roi d'Angleterre et l'église est incendiée. En 1510, les moines entreprennent d'importantes répara-

tions. Au cours de la Révolution, l'église est dépouillée d'une grande partie de ses biens. Au XIX^e, la façade romane est remplacée par une façade aux ouvertures en ogives.

En 1834 et en 1995, lors de travaux de drainage, plusieurs dalles funéraires sont retrouvées. L'une d'entre elles conserve son

inscription, concernant le décès de Pierre de Chastres en 1317. La dalle de Louis d'Arpajon est gravée d'une longue inscription relatant ses origines et ses hauts faits de guerre. Mort le 21 août 1736, il est inhumé dans le chœur de l'église.

Le clocher est construit en 1006 par les moines bénédictins. Son accès se fait par un escalier à vis de 41 marches. Avant la révolution, il contient 5 cloches logées dans le beffroi de la charpente. Un arrêté de 1793 stipule alors qu'« une seule cloche par commune doit rester ». Quatre d'entre elles sont redescendues. Aujourd'hui, le beffroi n'en compte plus que deux : Antoinette et Clotilde. En 2033, un important travail de consolidation de leur habitat a permis que ces deux cloches résonnent à nouveau. Antoinette, fondue en 1643, est en bronze et sonne en ré. Clotilde, en fonte d'acier, date de 1870 et sonne en fa. Le paratonnerre est posé par Benjamin Franklin.

■ LA HALLE DU MARCHÉ

Au XV^e siècle, un important marché se tient dans la ville. Vers 1470, l'amiral de Gravelle, seigneur de Chastres et de Marcoussis, fait construire cette halle pour abriter les étals. La toiture à deux pans comporte une demi-croupe aux deux extrémités. Elle est soutenue par quatre rangées de douze piliers en bois de chêne, dressés sur une assise de grès.



Les poutres de la toitures sont en bois de châtaignier.

■ ANCIENNES ÉCURIES (31 RUE DAUVILLIERS)

Ce bâtiment est l'aile droite des écuries de l'ancien château. Il abrite actuellement la bibliothèque municipale.

■ HÔTEL DE VILLE

Les deux pavillons d'entrée de la mairie font partie d'un ensemble de quatre pavillons que Philippe de Noailles fait édifier en 1777. Deux d'entre eux ont disparu. Ils encadraient la porte d'entrée du parc du château. La toiture en coupole est couverte d'ardoises en écaille taillées à la main.

L'hôtel de ville est construit en 1868. La salle des mariages abrite six peintures de Léopold de Moulignon. Leurs sujets sont inspirés de l'Antiquité romaine.

■ LA PAGODE TONKINOISE (PARC DE FREISING)

Cette pagode tonkinoise provient de l'exposition universelle de 1889.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Le Maire
Christian Béraud

Reçoit sur rendez-vous.
Secrétariat : 01 69 26 15 01
secretariat.maire@arpajon91.fr



1^{ère} Adjointe
Christine Luft
Enfance, affaires scolaires,
jeunesse

Reçoit sur rendez-vous.
Secrétariat : 01 69 26 15 02
scolaire@arpajon91.fr



2^e Adjointe
Elisabeth Taunay
Citoyenneté, communication et
e-services

Reçoit sur rendez-vous
Secrétariat : 01 64 90 71 72
servicecom@arpajon91.fr



3^e Adjointe
Martine Braquet
Urbanisme, renouvellement
urbain

Reçoit sur rendez-vous.
Secrétariat : 01 69 26 15 03
urbanisme@arpajon91.fr



4^e Adjoint
Rachid Bouchama
Commerce et artisanat

Reçoit sur rendez-vous.
Secrétariat : 01 69 26 15 03
services.techniques@arpajon91.fr



5^e Adjoint
Antonio de Almeida
Sport, vie associative, jumelages

Reçoit sur rendez-vous.
Secrétariat : 01 69 26 26 99
domaine.public@arpajon91.fr



6^e Adjoint
Maxime Darras
 Travaux, sécurité

Reçoit sur rendez-vous
 Secrétariat : 01 69 26 15 03
services.techniques@arpajon91.fr



7^e Adjointe
Marie-Christine Blondiaux
 Affaires sociales, logement, res-
 sources humaines

Reçoit sur rendez-vous
 Secrétariat : 01 69 26 15 07
ccas@arpajon91.fr



8^e Adjointe
Solange Enizan
 Seniors, lien
 intergénérationnel

Reçoit sur rendez-vous.
 Secrétariat : 01 69 26 15 27
ccas@arpajon91.fr



9^e Adjoint
Daniel Couvrat
 Environnement, finances

Reçoit sur rendez-vous.
 Secrétariat : 01 69 26 15 03
services.techniques@arpajon91.fr

Conseillère municipale déléguée
Sarah Krimi

Affaires culturelles, patrimoine, festivités

Secrétariat : 01 64 90 71 72
servicecom@arpajon91.fr

Les conseillers municipaux :

MAJORITÉ

« AGIR AVEC VOUS »

- Pascal FOURNIER,
- Thierry FICHEUX,
- Sandrine EDOUARD,
- Alexandre MEZGHRANI,
- Manuela ALMEIDA,
- Daniel BAC,
- Francine KENDIRGI,
- Bernard DUBOIS,
- Michèle PREVIDI-PRIOUL,
- Pascal LE STER,
- Francine BEAUDEQUIN,
- Innocent TWISHIME,
- Aline LEBEAULT,
- Vien VU TRAN

MINORITÉ

« ARPAJON MA VIE MA VILLE »

- Arnaud MATHIEU,
- Florence BUDET,
- Gabriel CRUZILLAC,
- Sandrine GUEDON,
- Frédéric CORNET

MINORITÉ

« ARPAJON BLEU MARINE »

- Alain BUFFLE,
- Vanessa JUILLE,
- Jean-Luc GUILLOIS

ENFANCE / JEUNESSE

/ 1 / MODE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les structures d'accueil de la petite enfance sont gérées par Cœur d'Essonne Agglomération.

Pour répondre à l'accueil des tout petits, de 2 mois et demi jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, l'agglomération propose un certain nombre de structures dédiées.



Information et préinscription :

Cohésion Sociale,
Guichet Unique Petite Enfance
22 Boulevard Jean Jaurès, Arpajon
Tél : 01 84 63 02 12
@ : guichet.unique@coeuressonne.fr
Accueil sur rendez-vous
Permanences téléphoniques :
lundi 9h - 10h30 ; mardi 13h30 - 15h ;
mercredi 14h- 18h ; jeudi 10h30 - 12h30.

se retrouvent de façon régulière pour des ateliers ou des animations dans les locaux de la crèche.

Informations et inscriptions : sur RDV auprès de la directrice, dès la déclaration de grossesse.

Adresse : 9 bis rue Henri Barbusse
91290 Arpajon.

Tel : 01 60 83 27 95

crechefamiliale.arpajon@coeuressonne.fr

■ LA CRÈCHE FAMILIALE « AU ROYAUME DES BAMBINS »

La crèche familiale est un service qui accueille les enfants dès la fin du congé maternité de la maman jusqu'à leur entrée à l'école (3 ans), pendant que leurs parents travaillent.

Les assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile et

■ LA CRÈCHE PARENTALE « FLOCON PAPILLON »

La crèche parentale est une association gérée par les parents dont les enfants fréquentent la structure, ainsi que par une équipe de professionnels de la petite enfance.



Il s'agit d'un mode de garde permanent ou temporaire pour les enfants de 3 mois à 3 ans.

Spécificité de la crèche parentale : les parents font partie intégrante du fonctionnement de la structure. Ils participent ainsi activement au mode de garde de leur enfant.

Adresse : 5 rue Marcel Duhamel
91290 Arpajon
Tel : 09 80 74 10 81
<http://floconpapillon.fr/>
contact@floconpapillon.fr

Ce mode de garde est destiné aux enfants dont la mère ne travaille pas ou exerce une profession à temps partiel. Les enfants découvrent des jeux, des copains et font des activités (peinture, histoires, gymnastique...).

Adresse : 28 rue Dauvilliers
91290 Arpajon
Tel : 01 64 90 66 80
haltegarderie.arpajon@coeuressonne.fr
Jours et heures d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi de 8h45 à 17h00
Vendredi de 8h45 à 12h00

**■ LA HALTE GARDERIE
« A PETITS PAS »**

La halte garderie est un service qui accueille de façon occasionnelle, pour une heure ou une journée, des enfants de 3 mois à 6 ans, résidant sur la commune ou non.

**■ LE RELAIS ASSISTANTS
MATERNELS / PARENTS /
ENFANTS**

Le Relais Assistants Maternels/Parents (RAM) est un service intercommunal (Arpajon et La Norville).



Il est ouvert aux assistantes maternelles mais également aux parents et bien entendu, aux enfants.

QU'EST QU'UN RAM ?

Il s'agit d'un service public gratuit, géré par la collectivité, pour accompagner les familles et les assistant(e)s maternel(le)s autour de l'accueil du jeune enfant. Les RAM ne sont ni des structures d'accueil, ni des organismes employeurs.

Véritables lieux d'information de proximité, ils ont pour missions de :

→ renseigner les parents sur les modalités de recrutement d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) auxiliaire parental(e) (salaire, contrat, aide financière à l'emploi...)

- informer les parents sur les modes d'accueil à domicile (assistant(e)s maternel(le)s et auxiliaires parentales(-aux))
- diffuser les listes des assistant(e)s maternel(le)s et leurs disponibilités

- informer sur les droits et obligations de chacun
- sensibiliser sur les aides financières possibles
- réorienter les familles vers le Guichet Unique après évaluation des besoins d'accueil

→ informer les assistant(e)s maternel(le)s et les auxiliaires parentales(-aux) (garde d'enfant au domicile des familles) sur :

- leurs droits et obligations
- leurs démarches administratives
- l'aide à la résolution des litiges

→ soutenir les assistant(e)s maternel(le)s et les auxiliaires parentales(-aux)

dans :

- leurs pratiques professionnelles
- leurs formations

→ organiser des activités d'éveil destinées aux enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) indépendant(e) ou de leur auxiliaire parental(e)

→ animer des réunions d'information

→ organiser des conférences-débats

Les familles peuvent contacter les RAM sur les temps de permanences téléphoniques.

RAM - ARPAJON, LA NORVILLE
 Parking Duhamel (à côté du centre de loisirs) 91 290 ARPAJON
 Tél. : 01 64 90 89 77
ram.arpajon@coeuressonne.fr
 Permanences téléphoniques :
 Lundi 12h/13h et Vendredi 13h30/15h
 Responsable du relais de votre secteur :
 Sophie VERREAUX

/ 2 / ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



■ ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - ÉTUDE SURVEILLÉE

Accueil du matin : de 7h à 8h20

Il a lieu dans chacune des écoles, sauf pour les enfants de La Rémarde qui sont accueillis dès 7h00 à l'accueil de loisirs La Rémarde (parking Duhamel).

Les enfants des écoles maternelles et élémentaires sont accueillis par les animateurs des centres d'accueil et de loisirs.

Les inscriptions s'effectuent au service enfance/facturation.

L'étude surveillée : 15h45 à 17h15

L'étude surveillée est assurée dans chaque école élémentaire de 15h45 à 17h15, par du personnel communal.

Les enfants peuvent y faire leurs devoirs, cependant le contrôle de leur travail reste de la responsabilité des parents.

Les inscriptions s'effectuent au service enfance/facturation.

Accueil du soir

• À l'école maternelle, 15h15 - 19h.

L'accueil du soir a lieu dans chaque école sauf les enfants de l'école La Rémarde qui sont pris en charge par les animateurs à 15h45 et sont accompagnés à l'accueil de loisirs La Rémarde .

Adresse Accueil de loisirs maternel
La Rémarde
Parking Duhamel, rue Jules Lemoine,
Arpajon
Tél : 01.60.83.13.87

Jours et heures d'ouverture :
Tous les jours de 7h-08h30 et 15h45-19h00
(Accueil périscolaire La Rémarde)
Mercredis 13h30-19h00
Vacances scolaires 7h-19h.

Les réservations s'effectuent un mois avant et ce jusqu'au 15 du mois en cours.
Les annulations sont à communiquer 3 jours avant (jours ouvrables) par écrit .

• À l'école élémentaire, 15h45 - 19h.

Le soir, l'accueil est ouvert dans chaque école élémentaire, il fonctionne de 15h45 à 19h.

Les enfants sont accueillis par des animateurs qualifiés.

Les inscriptions s'effectuent auprès du service enfance/facturation.

NAP : 15h 45 à 17h 15, une activité par trimestre

(Garderie gratuite : 15h45 à 16h30)



■ ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

Le centre d'accueil et de loisirs maternel est une structure municipale. Il accueille les enfants entre 3 et 6 ans scolarisés, pendant les périodes périscolaires et extrascolaires (vacances scolaires).

Informations et inscriptions :
service Enfance, Hôtel de ville.
Tarifs : calcul du quotient familial, service
Enfance, Hôtel de ville.

Accueil de loisirs maternel « La Rémarde »
parking Duhamel, rue Jules Lemoine,
Arpajon
Tél : 01 60 83 13 87
Jours et heures d'ouverture :
Tous les soirs de 16h30 à 19h
Mercredi et vacances de 7h à 19h

■ ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

Le centre d'accueil et de loisirs primaire est une structure municipale. Il accueille les enfants de 6 à 12 ans. Il ne fonctionne que les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Informations et inscriptions :
service Enfance, Hôtel de ville.
Tarifs : calcul du quotient familial, service
Enfance, Hôtel de ville.

Accueil de loisirs élémentaire
« Victor Hugo » : 28 rue dauvilliers
Tel : 01 64 90 96 59

/ 3 / LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE (11-17) CLUB PRÉ-ADOS (9-12)

Destiné aux jeunes de 11 à 20 ans, point d'écoute et de rencontres, le Service Municipal de la Jeunesse propose de nombreuses activités de loisirs et des aides financières en privilégiant l'autonomie du jeune. Il pilote également les Vacances Sportives et l'aide aux devoirs destinée aux collégiens et au CM2.

Pour les jeunes Arpajonnais de 11 à 17 ans : point d'écoute et de rencontres, le SMJ propose de nombreuses activités de loisirs en privilégiant

l'autonomie du jeune.
Ouvert en période scolaire et en période de vacances scolaires, du lundi au vendredi.
Inscription à l'année : 5 €/an.

Le SMJ propose aussi des ateliers d'aides aux devoirs encadrés par des bénévoles pour les collégiens sur inscription en période scolaire du lundi au vendredi de 16h45 à 18h30.

Pour les jeunes de 9 à 12 ans : les « vacances sportives » encadrées par les éducateurs sportifs de la ville vous feront découvrir

une multitude d'activités autour du sport. Elles sont proposées sur la moitié des vacances scolaires et les inscriptions se font à la semaine.

Le club pré-ado propose aux

9/12 ans un panel d'activités :

- tous les mercredis en demi-journée, de 11h30 à 19h, en période scolaire,

- pendant les vacances scolaires, tous les jours à la journée ou à la demi-journée, de 8h à 18h.

Pour les 16/20 ans

différents dispositifs sont disponibles en fonction de vos projets :

« Financement local au permis de conduire », « Job pour partir »

Renseignements et aides techniques auprès du Service municipal de la Jeunesse.

Vente de tickets cinéma à tarif réduit pour les Arpajonnais âgés de 10 à 20 ans

tous les jours de 14h à 18h30.

SMJ : 3 rue Marcel Duhamel
01 64 90 64 53



■ PÉDIBUS

Ramassage scolaire pédestre, le Pédibus est une solution simple et conviviale basée sur le volontariat de parents bénévoles.

Comme pour le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêt déterminés au plus près de leur domicile. À partir de ces arrêts, les écoliers passagers sont conduits à pied par les adultes pilotes jusqu'à leur école. Le Pédibus constitue une action labellisée Agenda 21 du Conseil Général de l'Essonne.

Le Pédibus a toujours besoin de nouveaux volontaires ! Signalez-vous en mairie si vous êtes intéressé.

Renseignements : service Scolaire,
Mairie d'Arpajon : 01 64 26 15 02



Pour rejoindre le dispositif, créer une ligne ou obtenir plus de renseignements, contactez le service scolaire de la Mairie au 01 69 26 15 02.

/ 4 / SCOLARITÉ

■ INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires se font auprès du service Enfance de la mairie, sans rendez-vous le mardi et mercredi de 13h30 à 17h, le jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et sur rendez-vous le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Merci de vous munir des documents suivants :

- carnet de santé de l'enfant
- livret de famille
- justificatif de domicile
- numéro de sécurité sociale qui couvre la santé de l'enfant
- profession, nom et adresse des employeurs des parents

Informations : service enfance 01 69 26 15 02.

■ ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS

➔ ÉCOLES MATERNELLES

• Anatole France

20, bd Abel Cornaton

Tel : 01 64 90 00 79

• La Rémarde

58, rue de la Libération

Tel : 01 64 90 18 07

• Édouard Herriot

8, rue Edouard Herriot

Tel : 01 64 90 23 47

➔ ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

• Groupe scolaire Édouard Herriot

8, rue Édouard Herriot

Tel : 01 64 90 21 14

• Groupe scolaire Victor Hugo

23, rue Victor Hugo

Tel : 01 64 90 03 29

➔ COLLÈGES

• Jean Moulin

Rue de la Commune de Paris

91290 La Norville

Tel : 01 64 90 24 53

• Albert Camus

Rue du Peuple La Lance

91290 La Norville

Tel : 01 64 90 21 20

➔ LYCÉES

• Edmond Michelet

2, boulevard Abel Cornaton

Tel : 01 60 83 97 63

• Paul Belmondo

(établissement professionnel)

23, avenue de la Division Leclerc

Tel : 01 60 83 80 60

• René Cassin

17, rue Jean Moulin

Tel : 01 60 83 29 09

■ ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVÉS

• École Jeanne d'Arc (Primaire)

13, Grande Rue

Tel : 01 69 26 05 50

■ TRANSPORT SCOLAIRE

Une aide au transport est attribuée par la ville d'Arpajon et la CCA pour les collégiens et les lycéens des établissements de la ville en fonction de leur secteur d'habitation.

Renseignements auprès du service scolaire : 01 69 26 15 02.

/ 1 / ACTION SOCIALE

Outre les aides administratives classiques (aide pour remplir les dossiers de maison de retraite, A.P.A., les demandes de titre de transport...), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en place un certain nombre d'actions pour les aînés, tout au long de l'année :

■ PORTAGE DE REPAS

Il est possible de bénéficier d'un service de portage de repas à domicile.

Ces repas peuvent être adaptés en cas de régime particulier (régime sans sel, par exemple).

Les repas sont ensuite livrés sous forme de plateaux-repas. Le plateau-repas, composé de huit éléments et fourni avec du pain, est à réchauffer. Les plateaux repas du week-end sont généralement livrés le vendredi.

Comment faire pour accéder au service ?

La demande doit être effectuée au CCAS. Le tarif est fixé selon les ressources

■ LA TÉLÉASSISTANCE

La télé-assistance ou télé-alarme est un système électronique, relié à un centre





Chaque année, les seniors sont invités aux traditionnels banquets du 14 juillet et de Noël. Il s'agit de partager un déjeuner et un après-midi dansant à l'Espace Concorde.

Comment faire pour accéder au service ?

Les inscriptions se font au CCAS.

opérateur, destiné à apporter assistance aux personnes âgées, confrontées à un problème médical aigu ou à une perte d'autonomie soudaine (chute, malaise).

En l'actionnant, une alerte est lancée au centre opérateur, des proches ou encore les services de secours, tous susceptibles d'intervenir rapidement au domicile.

Comment faire pour accéder au service ?

Un dossier doit être constitué et remis au CCAS. Il s'agit d'un formulaire de demande comportant des éléments administratifs et les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'alerte du système. Il peut s'agir de proches de la personne pouvant intervenir rapidement et détenant un double des clés (des membres de la famille, des amis, des voisins, la gardienne...).

Une fois la demande prise en compte, un technicien se rend à domicile pour installer le système qui permet au centre opérateur de communiquer avec la personne.

Le CCAS prend en charge tout ou partie de l'abonnement mensuel sous conditions de ressources.

■ FESTIVITÉS SÉNIORS

Le CCAS organise des moments de convivialité tout au long de l'année.

/ 2 / LES TRANSPORTS



Titres de transport à prix réduits ou gratuits Il existe trois titres de transports à prix réduits ou gratuits :

- **Les chèques taxi** (valables uniquement chez des taxis essonniers)
- **La carte NAVIGO** (équivalente à une carte orange zones 3 à 5) pour les réseaux SNCF et RATP

Les conditions d'attribution :

- Avoir plus de 65 ans et être non imposable sur les revenus OU
- Être titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé OU
- Être titulaire de la carte d'ancien combattant et avoir plus de 60 ans.
- Veuve de guerre / veuve d'ancien combattants / orphelin de guerre / pupilles de la nation de 60 ans et plus.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se situe dans le parc Freising, derrière la mairie.

Horaires : du lundi au vendredi 8h45 - 12h30 et 13h30 - 17h45 (16h45 le vend.).

Fermeture le mardi après-midi.

Tel : 01 69 26 15 07.

/ 3 / LE LOGEMENT

■ FOYER LOGEMENT - RPA

Le foyer logement pour personnes âgées « Les Tamaris » compte 60 logements répartis en 40 appartements de type F1 bis et 20 appartements de type F2.

Des lieux communs tel que le salon de détente, la salle de télévision et la salle de restauration accueillent également les résidents et sont mis à leur disposition pour des rencontres dans un esprit de convivialité.

Pour devenir résident : Adresser une lettre de motivation à Monsieur Christian Béraud, Président du CCAS, 70 grande Rue 91 290 ARPAJON.

Pour obtenir des renseignements :
RPA Les Tamaris : 46 avenue Hoche
Tel : 01 64 90 42 70
ou CCAS : 01 69 26 15 07

■ MAISONS DE RETRAITES DE L'HÔPITAL

• Maison de retraite Le Village

18 avenue de Verdun
01 64 92 92 44

• Maison Guinchart

2 rue Guinchart
01 64 92 92 53

■ ANIMATIONS

Thés dansants animés par « Coin de rue », une fois par mois, de janvier à mai, et en octobre et novembre, de 14h30 à 18h, à la Résidence Les Tamaris, salle Saint-Sauveur, 46 avenue Hoche.
Deux déjeuners dansant en avril et en octobre.

Sorties et spectacles :

Sorties, promenades, visites et spectacles, le service seniors concocte chaque semestre un programme complet et varié sur proposition des arapjonnais.
Des week-end ou voyages de découvertes en France ou à l'étranger sont également organisés dans l'année.

Autres activités permanentes :

- Atelier « théâtre » au conservatoire
- Atelier « écriture » au conservatoire
- Chorale des aînés au conservatoire

Semaine bleue. Chaque année, en octobre, le service seniors organise la semaine bleue, toute une semaine de divertissement, découvertes et informations à destination des seniors. Le programme paraît en septembre.

Café Mémoire. Des réunions informelles au café organisées par l'association France Alzheimer, pour discuter de la mémoire. Les jeudis, deux fois /mois, de 15h à 18h au Café du midi, sur la place du marché.

Renseignements et inscriptions au CCAS : 01 69 26 15 07. Permanence seniors : mercredi après-midi et vendredi matin.

LOISIRS, CULTURE ET SAVOIRS

/ 1 / SAISON CULTURELLE

La saison culturelle 2016-2017 a été élaborée en partenariat avec les communes de La Norville et Saint-Germain-lès-Arpajon. Spectacles et actions culturelles se succèdent.

Consultez-le programme :
www.arpajon91.fr



/ 2 / CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE



Le conservatoire à rayonnement communal agréé par le ministère de la Culture propose des cours dans les disciplines suivantes : musique, danse, théâtre

■ MUSIQUE

Pour ces disciplines, les cours sont individuels et leur durée varie en fonction du cycle de l'élève :

- **Cordes** : violon, alto, violoncelle, guitare classique, guitare folk, guitare électrique, piano.

- **Vents** : flûte traversière, clarinette, saxophone.
- **Percussions** : batterie, atelier de percussions.
- **Voix** : chant classique, chant variétés.
- **Éveil** globalisé théâtre et musique (4 à 6 ans).

ATELIERS DE PRATIQUES COLLECTIVES :

Ils sont gratuits lorsque l'élève pratique un instrument au conservatoire, indispensables à son épanouissement, et indissociables de la vie de l'école :

- Chorale & orchestre enfants.
- Chorale & orchestre adultes.



- Chorale moderne
- Chorale des retraités.
- Musique de chambre.
- Musiques actuelles amplifiées.

■ THÉÂTRE

- Éveil globalisé théâtre et musique (4 à 6 ans).
- Cours pour enfants et jeunes (6/9 ans, 10/13 ans et 14/18 ans)

■ DANSE

Les cours de danse se pratiquent au Centre Duhamel mais les inscriptions sont à faire à l'école de musique.

- Danse classique, danse néo-classique
- Danse de caractère (danse folklorique des pays de l'Est).

■ POUR LES AÎNÉS

Atelier d'écriture, atelier de théâtre et Chorale des retraités

RENSEIGNEMENTS :

Conservatoire communautaire

13 rue Dauvilliers

secrétariat : 01 64 90 21 29

mail : conservatoire.arpajon@coeuressonne.fr

/ 3 / BIBLIOTHÈQUE – MAISON DES INITIATIVES ASSOCIATIVES ET CITOYENNES

■ BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale d'Arpajon met à votre disposition un espace

Adultes et un espace Jeunesse.
La lecture et la consultation des documents sont gratuites pour tous.
Le prêt de documents nécessite

une inscription annuelle. Une carte de lecteur vous sera remise sur présentation d'une pièce d'identité et d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque lecteur peut emprunter 6 livres + 4 revues pour une durée de 3 semaines.

Dans la section Adultes, vous trouverez des revues, des journaux, des romans, des livres en gros caractères, des documentaires, des bandes dessinées, des dictionnaires et encyclopédies et un espace consacré à l'orientation scolaire et professionnelle.

Dans la section Jeunesse, nous vous proposons des albums, des contes, des romans, des

bandes dessinées, des revues, des documentaires, des livres-cd, et des livres-dvd.

Le catalogue de la bibliothèque est en ligne sur www.arpajon91.fr

Heures d'ouverture au public :

- Mardi : 15h - 18h
- Mercredi : 10h - 12h30 et 14h - 18h
- Jeudi : 15h - 18h
- Vendredi : 10h - 12h30
- Samedi : 10h - 12h et 14h - 17h

Adresse : 31 rue Dauvilliers

Tél. : 01 64 90 75 05

mail : bibliotheque@arpajon91.fr

■ LES ATELIERS DU 29

« Les Ateliers du 29 » est le nom donné aux anciens ateliers municipaux de la ville d'Arpajon, situés au 29 rue Dauvilliers.

« Les Ateliers du 29 » sont un lieu convivial dédié aux citoyens et associations désirant échanger leurs savoirs et pratiquer différentes activités dans un esprit de partage.

Ouvert à toutes et tous, cet équipement communal accueille régulièrement ateliers et animations organisés par des citoyens, des associations partenaires et des services de la ville d'Arpajon.

L'association d'habitants « Ateliers 29 » tient un rôle particulier en participant très activement à l'animation du lieu, son embellissement et son entretien. L'association y organise un réseau d'échange réciproque de savoirs et y programme des événements festifs (concerts, repas partagés).

Enfin, les Ateliers du 29 sont aussi pour la ville d'Arpajon, avec les habitants qui le souhaitent, un lieu de co-construction et de concertation sur des sujets d'intérêt général (ex : la place du vélo dans la ville, recueil des souhaits en terme d'aménagements urbains etc ...).

■ LE COMPTOIR DES ASSOCIATIONS

Le comptoir des associations est le nouveau point d'information de la vie associative sur Arpajon : actualités des associations, petites annonces bénévolat, formations, contacts utiles.

Les associations peuvent aussi y trouver un soutien dans leurs initiatives et avoir accès à un laboratoire de communication. Le comptoir est accessible aux horaires d'ouverture de la bibliothèque.

/ 4 / UNIVERSITÉ DU TEMPS LIBRE (UTL)

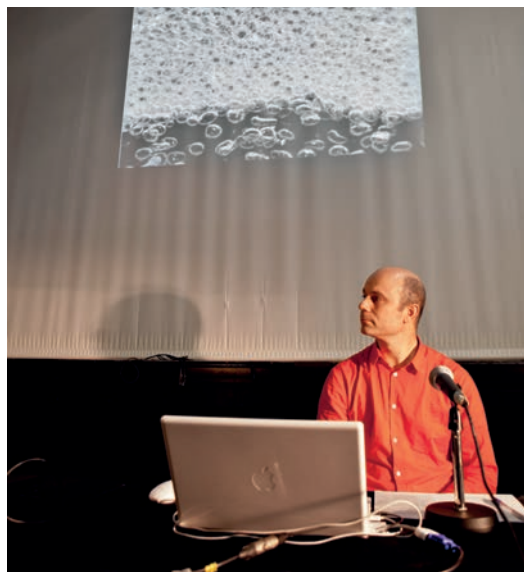
L'antenne Arpajon-Brétigny de l'Université du Temps Libre propose une conférence toutes les des semaines à l'Espace Concorde, salle Degas.

Les conférences, de niveau universitaire, s'adressent à tout le monde, sans exigence de diplôme : nos conférenciers (enseignants, chercheurs...) apportent chacun leur vision sur des sujets variés, avec la compétence de spécialistes et surtout avec l'art de se mettre à la portée de tous.

L'adhésion à l'UTL Essonne permet d'assister tout au long de l'année scolaire :

- aux conférences programmées dans l'antenne Arpajon-Brétigny :
- à toutes les conférences données dans les autres sites de l'UTL-Essonne (Evry, Boussy-St-Antoine, Épinay-sur-Orge, Étampes...).
- 3 ou 4 activités complémentaires (ateliers, visites, cours)
- concerts pédagogiques

Plus d'informations sur
<http://www.utl-essonne.org/>
ou sur <http://www.arpajon91.fr>



/ 5 / ASSOCIATIONS

Avec près de 90 associations, la ville offre une vie associative riche et variée aussi bien sportive que culturelle...

Athlétisme, canoë-kayak, yoga, boxe ou bien dessin, chant, danse... les possibilités sont multiples.

De nombreuses associations d'aide sont également à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous assister en cas de besoin.

Les parents des enfants fréquentant les écoles de la ville peuvent trouver un relai auprès des associations de parents d'élèves et les anciens combattants sont représentés par cinq associations très dynamiques.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces associations et les activités proposées dans l'annuaire des associations remis à jour chaque année.

/ 7 / ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

• Espace sportif Émile Manuel

2 bd Abel Cornaton

Tel : 01 64 90 00 14

• Gymnase Victor Hugo

École Victor Hugo

23, rue Victor Hugo

• Centre sportif Marcel Duhamel

rue Marcel Duhamel

Tel : 01 60 83 22 77

Un terrain de basket et un skate park sont disponibles en accès libre sur le parking Duhamel.

D'autres équipements sportifs relevant de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais sont également mis à disposition des associations arpajonnaises :



• Stade Louis Babin

Route de la Ferté Alais

91290 La Norville

/ 8 / PARCS ET JARDINS

Il existe différents parcs sur la commune d'Arpajon. Ouverts tous les jours de 8h à 20h, et régulièrement entretenus par les services techniques de la ville, les parcs sont propices à d'agréables promenades et moments de détente.

• **Parc Chevrier**, à côté de la bibliothèque, avec ses jeux pour enfants et son terrain de pétanque.

• **Parc de Freising**, derrière la mairie, avec ses jeux pour enfants, sa rocaïlle et sa volière.

• **Parc du 100 Grande Rue**, attenant à la salle d'exposition du 100 grande rue. Passage entre le parking du jeu de paume et la Grande rue. D'inspiration médiévale, conçu et réalisé

par les équipes municipales, ce jardin propose une promenade labyrinthique au milieu de plantes variées.

• **Parc Théophile Guesdon**, à côté du gymnase Duhamel, avec sa passerelle, ses jeux pour enfants et son aire de pique nique.

• **Parc de la Prairie**, accessible depuis la rue de la Libération ou l'espace Duhamel. Avec un boulo-drome, un ponton de pêche, un parcours sportif et une aire de jeux, c'est un parc idéal pour les familles.

• **Parc de la Folatière**, c'est un des espaces de détente d'Arpajon. On y trouve des jeux pour enfants, un salon de lecture et un théâtre de verdure très contemporain.

ACTION SOCIALE

/ 1 / LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'aide sociale est principalement une compétence du Département et de l'État. La commune intervient de manière complémentaire mais essentielle. A travers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la première mission du service social est d'écouter, d'informer et d'orienter les administrés pour trouver avec eux, une réponse adaptée à leurs problèmes. Une partie de son action est obligatoire, l'autre est facultative.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se situe dans le parc Freising, derrière la mairie.

Adresse : 4 rue Henri Barbusse

Horaires : du lundi au vendredi 8h45 - 12h30 et 13h30 - 17h45 (16h45 le vend.).

Fermeture le mardi après-midi.

Tel : 01 69 26 15 07.

■ L'AIDE SOCIALE OBLIGATOIRE

Le CCAS sert de relais entre le département ou l'État et le citoyen.

Il instruit les dossiers de demandes d'aide sociale destinée à soutenir :

- **Les bénéficiaires du RSA** (personnes isolées uniquement),
- **Les personnes âgées** (placements en maison de retraite, en famille d'accueil ou temporaire, aides ménagères, demandes de chèques taxi, cartes de transport « améthyste » ou « rubis »),
- **Les personnes handicapées** (foyer d'hébergement, ...).

■ L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

La commune complète l'aide sociale dite « légale » par différentes actions destinées principalement aux personnes âgées, aux personnes handicapées ainsi qu'aux plus démunis.

- Une centaine d'entre elles bénéficient de la **téléalarme**, depuis plus de 15 ans. Une conférence-débat sur un thème lié au vieillissement est proposée chaque année.
- Le C.C.A.S. est le relais du service retraités pour l'instruction de la première demande de **portage**

des repas à domicile (sous conditions).

- Depuis la mise en place des tarifs différenciés, ce service calcule le quotient pour les familles.

- Il propose également un **accompagnement sur le plan administratif** aux familles en difficulté et les services d'un écrivain public (sur RdV).

/ 2 / LE SERVICE LOGEMENT

■ LES MISSIONS DU SERVICE

L'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un logement.

■ L'ACTION

- L'instruction et l'enregistrement des demandes de logement ;
- le lien avec :
 - le Bureau Logement de la Préfecture d'Evry
 - les bailleurs présents sur la commune
- la gestion des logements du contingent communal.

■ BON À SAVOIR

L'ADIL :
Association Départementale d'Information sur le Logement

Centre d'Information sur l'Habitat
315 Square des Champs Elysées
BP 94
91003 Evry
Tél : 01 60 77 21 22
Adil.91@wanadoo.fr
www.adil.org/91/

Le PACT ESSONNE :
Réseau Associatif National au service de l'Habitat

Guichet unique des demandes d'aides financières pour les propriétaires, occupants copropriétaires ou bailleurs, pour l'amélioration, la rénovation, les gros travaux d'adaptation du logement au handicap ou au vieillissement.
Place du Général de Gaulle
Le Village
91000 Évry
Tél : 01 60 78 91 91
Pactarim91@pact91.info



Le service Logement se situe dans les locaux du CCAS. Horaires :

- lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h45 - 17h45
 - mardi : de 8h45 à 12h30
 - vendredi matin 9h15 - 12h.
- Mail : logement@arpajon91.fr

LE STATIONNEMENT

/ 1 / RÉPONDRE AUX DÉFIS DE CENTRE VILLE

Afin d'apporter des réponses concrètes aux défis de centre ville, la municipalité a engagé la réorganisation du stationnement, avec comme idées forces de concilier les attentes des habitants du centre ville, des commerçants et des visiteurs en développant une offre de stationnement de qualité et accessible pour chacun..



/ 2 / LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

■ PARKINGS GRATUITS 1H30

- **Deux parkings, en centre ville, gratuits, 1h30**

- parking de Châtres*, 1h30 gratuite puis 0,50 €/15mn
- parking Dauvilliers, 1h30 gratuite puis 0,50 €/15mn

Réglémentés du lundi au samedi, 8h à 19h.
GRATUITS de 19h à 8h

Réglémentés le dimanche matin, 8h à 13h.
GRATUITS à partir de 13h et les jours fériés.

- **Plus de 1000 autres places gratuites dans la ville.**

Des abonnements sont proposés aux habitants qui résident à proximité des parkings de Châtres et Dauvilliers.
Les demandes sont à adresser à Mairie d'Arpajon, 70 Grande rue.

Renseignements sur les modalités auprès des services techniques : 01 69 26 15 24.

**Châtres et Dauvilliers : parkings clos et vidéo surveillés*

/ 3 / PROJETS 2016 – 2019

La Municipalité augmentera encore son parc renforçant encore l'offre de stationnement pour les habitants, les commerçants et les visiteurs de notre centre-ville.

- création d'un nouveau parking en coeur de ville : 150 places
- rue Marcelle Gourmelon : 105 places
- pôle Gare route d'Egly : 100 places
- parking Hoche : aménagement de 50 places



/ 4 / LE PLAN DE STATIONNEMENT

STATIONNEMENT



LES PARKINGS À ARPAJON

P + DE 1000 PLACES GRATUITES

- 1 Agot (rue Agot, 18 places)
- 2 Lemoine (rue Jules Lemoine, 24 places)
- 3 Porte de Paris (av. de la Division Leclerc, 47 places)
- 4 Jeu de Paume (place du Jeu de Paume, 55 places)
- 5 Verdié 1 (rue du Dr Verdié, 79 places)
- 6 Hoche (avenue Hoche, 90 places)
- 7 Duhamel (rue M. Duhamel, 130 places)
- 8 Victor Hugo (rue Victor Hugo, 180 places)
- 9 Gare (impasse du Jeu de Boules, 380 places)

P NOUVEAUX PARKINGS

- 19 Verdié 2 (rue du Dr Verdié) – 2016
- 20 Pôle Gare (route d'Égley) – 2018

P ZONES BLEUES GRATUITES

- NOUVEAUX : AVEC DISQUE, 1h30
- 10 Orge (rue Edouard Robert, 63 places)
- 11 Porte d'Étampes (av. A. Briand, 58 places)
- 12 Bd Abel Cornaton (10 places)
- 13 Jeu de Paume (en surface, 55 places)
- 14 Concorde (18 bd A. Cornaton, 72 places)

P GRATUITS 1H30

- NOUVEAUX : BARRIÈRES AVEC 1h30 GRATUITE
- 15 Châtres (place de Châtres, 75 places)
- 16 Dauvilliers (rue Dauvilliers, 106 places)

P PAYANTS

- 17 Hôtel de Ville (28 places)
- 18 Place du Marché (121 places)

COLLECTE DES DÉCHETS

Les communes de Coeur d'Essonne Agglomération sont rattachées au SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères) et donc au centre de tri de Vert-le-Grand. Ce dernier, modernisé, est équipé pour trier et recycler de plus en plus d'emballages. Objectifs : optimiser le fonctionnement pour offrir un service performant et équitable, mieux valoriser les déchets produits et limiter leur impact environnemental.

/ 1 / COLLECTE DES DÉCHETS

■ MODALITÉS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Les consignes de tri à Arpajon, comme dans les 21 communes de l'agglomération, sont simples : moins de déchets dans le bac des ordures ménagères, plus dans le jaune

- Bac des ordures ménagères : restes alimentaires et déchets non recyclables (objets, papier cadeau, essuie-tout, couche...).
- Bac de tri sélectif (jaune) : tous les emballages (barquettes en polystyrène, pots de yaourts, emballages de charcuteries, films plastiques, tubes de dentifrice, etc.)

■ INFOS ET CONSEILS...

Emballages :

- Les emballages doivent être déposés en vrac dans le bac et non imbriqués car le traitement sur la chaîne du tri (recyclage) serait compromis.

- Il n'est pas nécessaire de les laver, il suffit de bien les vider.
- Sachez que les sacs fermés ne seront pas recyclés et que le bac sera refusé à la collecte

Encombrants :

- Un nouveau service gratuit pour les encombrants est mis en place : l'enlèvement se fait désormais sur rendez-vous (n° vert ci contre).
- Toutes les villes de Coeur d'Essonne Agglomération ont accès aux 16 déchèteries du réseau SIREDOM (y compris celle d'Égly)

Pour toute question sur les déchets ménagers, un numéro vert :

0 800 293 991

(appel gratuit depuis un poste fixe)

À RECYCLER

Tous les emballages et papiers



Papiers, emballages et briques en carton



Bouteilles et flacons plastiques



Boîtes métalliques, aérosols, barquettes



Petits emballages en aluminium

NOUVEAU



Tous les autres emballages : barquettes en polystyrène, pots de crème, pots de yaourts, barquette de charbonnée (couvercle complètement décollé), emballages de produits de beauté, film plastique, ...



Arpajon

Ensemble, trions mieux, recyclons plus

La Maréchaussée - 1, place Saint-Exupéry - 91704 Sainte-Geneviève-des-Bois cedex
Tél. : 01 69 72 18 00 - Fax : 01 69 72 18 01
communaute@coeursonne.fr - www.coeursonne.fr

	ORDURES MÉNAGÈRES dans le bac au couvercle gris / marron Déchets présentés en sacs	Mardi matin
	EMBALLAGES, CARTONS ET PAPIERS dans le bac au couvercle jaune Déchets présentés directement dans le bac, sans sac	Jeudi matin
	VERRE Dans les 490 bornes à verre du territoire	À déposer dans les bornes à verre entre 8h et 20h
	DÉCHETS VÉGÉTAUX Dans le bac correspondant, plus au maximum, 3 fagots attachés	Mardi après-midi (semaines impaires), de mars à novembre inclus
	Objets encombrants ATTENTION ! : les déchets électriques et électroniques, ceux des bureaux domestiques tels que gravats, doivent être déposés en déchèterie	Enlèvement gratuit sur appel téléphonique au numéro vert

Les collectes sont maintenues durant les jours fériés

DIRECTION PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

N° Vert 0 800 293 991

0800 293 991 - 0800 293 991

Rappel : les déchets doivent être présentés dans des bacs roulants

- collecte du matin, merci de sortir vos bacs la veille après 19h,
- collecte de l'après-midi, merci de sortir vos bacs avant 11h.



Arpajon
Hyper-centre

**Ensemble, trions mieux,
recyclons plus**

La Maréchaussée - 1, place Saint-Euypère - 91704 Sainte-Genève-des-Bois cedex
Tél. : 01 69 72 18 00 - Fax : 01 69 72 18 01
communaut@couessonne.fr - www.couessonne.fr

	ORDURES MÉNAGÈRES dans le bac au couvercle gris / marron Déchets présentés en sac	Mardi, jeudi et samedi matin
	EMBALLAGES, CARTONS ET PAPIERS dans le bac au couvercle jaune Déchets présentés directement dans le bac, sans sac	Jeudi matin
	VERRE dans les ego bornes à verre du territoire	À déposer dans les bornes à verre entre 8h et 20h
	DÉCHETS VÉGÉTAUX Dans le bac correspondant, plus au maximum, 3 fagots attachés	Mardi après-midi (semaines impaires), de mars à novembre inclus
	Objets encombrants ATTENTION ! les déchets électriques et électroniques, ainsi que travaux ponctuels tels que gravés, doivent être déposés en déchèterie.	Enlèvement gratuit sur appel téléphonique au numéro vert



Arpajon
Voies étroites
(rue Henri Barbusse, passage Louis Namy, rue de la Libération, rue de la Résistance, rue de l'Aître, rue Agot, impasse Jean Jaurès, rue Charles Philippe Lemaire, Parking de l'Orge)

**Ensemble, trions mieux,
recyclons plus**

La Maréchaussée - 1, place Saint-Euypère - 91704 Sainte-Genève-des-Bois cedex
Tél. : 01 69 72 18 00 - Fax : 01 69 72 18 01
communaut@couessonne.fr - www.couessonne.fr

	ORDURES MÉNAGÈRES dans le bac au couvercle gris / marron Déchets présentés en sac	Mardi et samedi matin
	EMBALLAGES, CARTONS ET PAPIERS dans le bac au couvercle jaune Déchets présentés directement dans le bac, sans sac	Jeudi matin
	VERRE Dans les ego bornes à verre du territoire	À déposer dans les bornes à verre entre 8h et 20h
	DÉCHETS VÉGÉTAUX Dans le bac au couvercle vert, plus au maximum, 3 fagots attachés	Mardi après-midi (semaines impaires), de mars à novembre inclus
	Objets encombrants ATTENTION ! les déchets électriques et électroniques, ainsi que travaux ponctuels tels que gravés, doivent être déposés en déchèterie (voir informations au dossier)	Enlèvement gratuit sur appel téléphonique au numéro vert

/ 2 / BORNES DE DÉPÔT VOLONTAIRE

■ DÉPÔT DU VERRE

Les bouteilles vides (sans les bouchons), les pots (sans couvercles), les bocaux, etc. sont à déposer dans les 14 bornes d'apport volontaire réparties sur le commune.

- Angle rue Demange - rue Charcot
- Espace Concorde - Bd A. Cornaton
- Rue Marc Sangnier
- Rue Maryse Bastié
- Parking Cinéma - Place de Châtres
- Avenue de la Division Leclerc
- Parking Avenue Hoche
- Grande Rue Porte d'Etampes
- Rue du Pont d'Avignon
- Résidence des Grouaisons
- Rue Marcel Duhamel
- Place de la Gare
- Route d'Égly
- Avenue de Verdun - Hôpital
- Avenue de Verdun - Château d'eau

■ LE TRI DU TEXTILE

Vous pouvez également déposer vos vêtements, draps, chiffons et tissus usagés dans les bornes mises à disposition par des sociétés spécialisées dans le recyclage des textiles.

Colonnes à TEXTILES :

- Résidence des Grouaisons
- Rue de la Justice (Rés. de la Justice)
- Rue du Docteur Verdier (Garage municipal)
- Résidence du Docteur Schweitzer
- Rue Pierre Bourdan (Rés. P. Bourdan)

■ LE TRI DU PAPIER

Vous pouvez désormais apporter vos papiers aux 11 bornes d'apport volontaire placées dans la ville.

Colonnes à PAPIER :

- Angle rue Paul Demange - rue du Docteur Charcot
- Espace Concorde - Bd A. Cornaton
- Rue Marc Sangnier
- Parking Cinéma - Place de Châtres
- Avenue de la Division Leclerc
- Grande Rue Porte d'Etampes
- Rue du Pont d'Avignon
- Résidence des Grouaisons
- Rue Marcel Duhamel
- Avenue de Verdun au N°16
- Rue Minard

■ BOUCHONS

L'association les Bouchons d'Amour récupère vos vieux bouchons.

Dépôt dans le local sur le parking de la gare, après le portique en béton (2 containers à disposition).

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

/ 1 / LA POLICE MUNICIPALE

La Police Municipale exerce des missions de prévention et de surveillance générale.

• Elle est chargée de l'application des arrêtés municipaux, de la surveillance du marché forain, de la sécurité routière et du contrôle du stationnement en centre ville. La Police Municipale gère également la gestion des objets trouvés.

• L'opération Tranquillité Vacances :

L'opération tranquillité vacances permet de localiser les résidences inoccupées et d'organiser ainsi une surveillance personnalisée. Il s'agit d'un service gratuit. Les Arpajonnais peuvent signaler leurs absences auprès du service de la Police Municipale ou de la Police Nationale.

• Déclaration obligatoire pour les propriétaires d'un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie :

La déclaration pour les propriétaires d'un chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie s'effectue OBLIGATOIREMENT dans les bureaux de la Police Municipale, aux horaires d'ouverture cités ci-dessus.

Adresse : 18 bis bd Abel Cornaton

Tél : 01 69 26 15 09 ou 820 223 145

Horaires : du lundi au samedi
de 9h à 12h30 et de 14h à 18h

/ 2 / LA POLICE NATIONALE

La Police Nationale est chargée d'assurer la sécurité des personnes, des biens et de lutter contre la délinquance judiciaire, routière et de voie publique. Elle assure l'ordre public.

Les agents de police accueillent le public dans les locaux du commissariat et interviennent sur les communes d'Arpajon, Brétigny-sur-Orge, La Norville, Leuville-sur-Orge, Linas,



Longpont-sur-Orge, Montlhéry et Saint Germain-lès-Arpajon.

Adresse : 10 rue du Docteur Louis Babin
Tél : 01 69 26 19 70
Numéro d'urgence : 17

/ 3 / LE CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE



Les 80 sapeurs pompiers du centre de secours d'Arpajon, dont une trentaine de volontaires, ont pour mission le sauvetage des personnes et des biens (accidents domestiques, accidents de la circulation, malaises, incendies, interventions relatives aux animaux).

Ils effectuent plus de 3000 interventions par an.

Adresse : 117 Avenue de Verdun
Numéro pour des informations administratives uniquement : 01 64 90 06 62

Numéro d'urgence : 18.

Attention les appels sont directement transmis au centre départemental de régulation à Corbeil, qui suivant les informations données, diligentera le personnel le plus adapté pour l'intervention demandée.

/ 4 / LE C.I.S.P.D.

Le C.I.S.P.D. (Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance) concerne les communes d'Arpajon, Saint-Germain-les-Arpajon, Egly, La Norville, et Ollainville.

■ PRÉSENTATION DU CISPD.

Afin d'être mieux coordonnées et de travailler en bonne intelligence avec les services de l'État, les quatre communes fondatrices se sont rassemblées au sein du CISPD le 17 décembre 2003. Elles ont été rejointes en 2006 par la commune d'Ollainville, ce qui représente un territoire de plus de 30 000 habitants.

Trois communes - Arpajon, Saint germain-les-Arpajon et La Norville - sont situées en zone police et deux communes - Egly et Ollainville - en zone gendarmerie. Un constat de la proximité des communes a permis de juger comme pertinent l'association de ces communes dans une instance telle que le C.I.S.P.D.

■ COMMENT ?

Les acteurs du CISPD sont répartis en 3 collèges :

- Maires et adjoints
- Responsables de services de l'État (Préfecture...)
- Police, gendarmerie, responsables de services sociaux.

La présidence du CISPD est tournante entre les maires des cinq communes pour une durée d'un an. Un coordinateur anime les échanges.

■ ACTIONS MENÉES

PAR LE CISPD

- **Édition d'un guide d'information** à l'intention des partenaires

Il s'agit de créer un guide qui recense les services et structures existants en lien avec la prévention de la délinquance sur le territoire des cinq communes. Il est destiné à tous les partenaires (travailleurs sociaux, police, gendarmerie, éducation nationale...).

- **Organisation de conférences-débats sur le thème de la parentalité et l'éducation**

Partant du constat que certains parents éprouvent le besoin d'échanger, il s'agit d'organiser des conférences débat sur des thèmes liés à la parentalité sur le territoire en faisant intervenir des professionnels. Ces manifestations s'adressent aux parents d'adolescents.

- **Action pour la sécurisation des moyens de déplacements**

➔ **Sur route :** La prévention des risques routiers est développée au profit des seniors avec l'organisation de sessions animées.

➔ **Dans le RER :** des dispositifs d'alerte ont été mis en place en partenariat avec des représentants des forces de l'ordre, de la surveillance de la SNCF pour prévenir tous risques d'attroupements, notamment le vendredi soir.

- **Aide aux victimes**

Des permanences d'aide aux victimes de l'association MEDIA VIPP sont renouvelées chaque année, une fois par mois en mairie d'Arpajon, mais ouvertes aux habitants des cinq

communes, sur rendez-vous au standard de la mairie d'Arpajon.

• **Permanences juridiques**

Une juriste généraliste assure des permanences sur rendez-vous aux accueils des mairies du CISPD.

Les entretiens sont gratuits et confidentiels. Ils peuvent notamment vous permettre d'exprimer vos interrogations face à une situation complexe, mais également vous permettre de trouver des solutions et/ou des orientations à travers les informations juridiques qui vous sont données.

• **Coordination entre les services jeunesse**

Des projets réunissent les jeunes des cinq communes du CISPD (activités sportives, culturelles...)

• **Communication des actions de la police et de la gendarmerie**

Des messages à caractère préventif sont mis dans les bulletins des communes ainsi que sur leurs panneaux lumineux.

/ 5 / PERMANENCES JURIDIQUES

Il existe deux permanences juridiques différentes à Arpajon. Selon votre cas, vous pourrez consulter l'un ou l'autre des intervenants.

■ AIDE JURIDIQUE

Aide juridique en mairie tous les 4^e jeudis de chaque mois.

Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant à l'accueil de la Mairie au 01 69 26 15 05.

Ces permanences sont ouvertes à tous les habitants de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.

■ MEDIAVIPP 91

(Association Départementale d'Aide Aux Victimes)

Ses missions :

L'association a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer, et d'orienter toute

personne qui s'estime victime d'une infraction pénale.

- violences,
- agression sexuelle,
- vol,
- escroquerie,
- accident de la circulation.

Les juristes vous informent sur vos droits (comment porter plainte, comment obtenir l'assistance d'un avocat) et vous aident dans vos démarches tout au long de la procédure (aide à la rédaction de courriers, constitution de dossier d'aide juridictionnelle...)

Renseignements à l'accueil de la mairie :
01 69 26 15 05.

/ 1 / LES STRUCTURES DE SANTÉ

■ HÔPITAL D'ARPAJON

CENTRE HOSPITALIER D'ARPAJON

18 Avenue de Verdun
91294 ARPAJON Cedex
01.64.92.92.92 2 01.64.92.91.28 /
www.ch-arpajon.fr

■ HÔPITAL PRIVÉ DE PARIS ESSONNE - LES CHARMILLES

HÔPITAL PRIVÉ de PARIS ESSONNE

12 bd Pierre Brossolette 91291 Arpajon
Tél: 01 69 26 88 88



Place du Marché
sous la halle



Espace Concorde
18 bvd A. Cornaton,
salle Cézanne



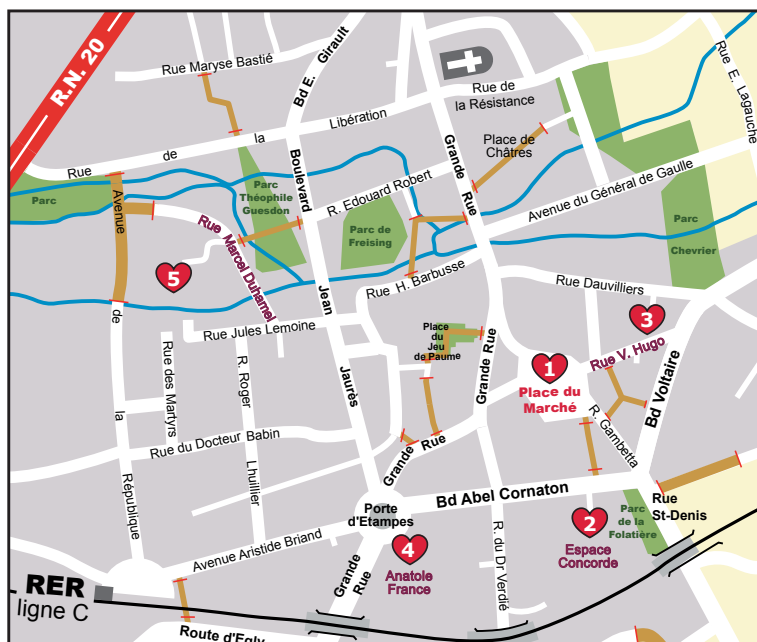
Gymnase Victor Hugo
dans l'école
élémentaire Victor
Hugo,
25 rue Victor Hugo



Gymnase Anatole France
2 bvd Abel Cornaton



Gymnase Duhamel
rue Marcel Duhamel,
dans le hall d'accueil



Plan des défibrillateurs

■ LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE, DÉLÉGATION D'ARPAJON

L'antenne Croix-Rouge d'Arpajon organise régulièrement des formations aux gestes de premiers secours pour les adultes et les enfants ainsi que des bourses aux vêtements et à la puériculture.

Pour en savoir plus, contactez le
01 60 83 45 48.

■ DON DU SANG

Les collectes de sang à Arpajon se déroulent tous les deux mois. Elles peuvent se tenir salle Saint-Sauveur, résidence Les Tamaris, 46 avenue Hoche ou salle Renoir, espace Concorde. Arpajon a été labellisée «Commune donneur» en 2011.

■ DÉFIBRILLATEURS

Cinq défibrillateurs ont été installés sur la commune d'Arpajon :

- Espace Concorde
- Place du Marché
- Gymnase Victor Hugo
- Gymnase Anatole France
- Gymnase Duhamel

■ PMI

Protection maternelle et infantile :

25 Bis route d'Egley - ARPAJON
01 64 90 36 11

NUMÉROS D'URGENCES

1ère urgence

Police secours : 17

Samu : 15

Sapeurs pompiers : 18

Urgences avec téléphone portable : 112

Les Urgences (Hôpital d'Arpajon) :

01 64 92 91 95

Urgences pédiatriques (Hôpital d'Arpajon) :

01 64 92 91 96

Protection des personnes

Commissariat de police d'Arpajon :

01 69 26 19 70

Police municipale d'Arpajon :

01 69 26 15 09

0 800 223 145 (numéro indigo)

Autres

Centre anti-poison : 01 40 37 04 04

200, rue du Faubourg St-Denis - PARIS

SOS dentistes (urgences dimanches et jours fériés) : 01 69 21 20 44

Divers

SOS Bronchiolite : 01 60 78 08 18

Enfants battus :

01 64 90 14 54 / 0 800 49 14 91

Femmes battues : 3919

SOS Jeunes violence :

0800 20 22 23

ET POUR ÊTRE AU COURANT DE TOUT

/ 1 / MAGAZINE « ARPAJON NOTRE VILLE »

Le magazine «Arpajon Notre Ville» paraît chaque trimestre et est distribué dans votre boîte aux lettres.

Il revient sur les événements passés les plus marquants et relate avec l'appui de nombreuses photos la vie animée de notre ville.

/ 2 / FLASH INFO

Le Flash Info vous aide à gérer votre agenda municipal quotidien en recensant les événements, animations et spectacles à venir ainsi que les informations administratives utiles et

les bons plans. Il paraît tous les deux mois et est distribué dans votre boîte aux lettres. Un document pratique et intelligent à consulter régulièrement !

/ 3 / NEWSLETTER, INSCRIVEZ-VOUS !

La mairie vous propose de vous envoyer par mail une courte lettre hebdomadaire pour vous rappeler les événements importants de la semaine. Vous êtes sûrs de ne rien manquer !

Pour recevoir les informations municipales dans votre boîte aux lettres électronique. Envoyez votre adresse e-mail au service communication : mairie@arpajon91.fr

/ 4 / LE SITE INTERNET

Le site internet de la ville vous informe des événements à venir, revient sous forme de diaporamas sur ceux passés et vous permet d'effectuer certaines démarches administra-

tives. Mis à jour quotidiennement, il va vite vous devenir indispensable !
www.arpajon91.fr

/ 5 / LA PAGE FACEBOOK

Soyez connecté avec votre Ville ! Devenez «Fan page» de la page Facebook d'Arpajon.

Vous commenterez, aimerez, partagerez... sur www.facebook.com/villearpajon91